

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA MOSELLE
COMMUNE DE LENING



20, rue principale
57670 LENING
Tél : 03 87 01 67 36
Email : mairie.lening@wanadoo.fr

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 14 octobre 2025**

Convocation du 0710/2025

Sous la Présidence de Monsieur ERNST Antoine,
Maire, le Conseil Municipal, légalement convoqué,
s'est réuni en séance ordinaire le 14/10/2025 à 19h30
en Mairie.

Nombre de Conseillers municipaux : 11
Absents excusés : 05
Absents non excusés : 00
Vote par procuration : 02
Nombre de conseillers présents : 06
Nombre de conseillers votants : 02

PRÉSENTS : ERNST Antoine – DUMONS Christophe — SCOVRON
Charlène – FOIS Jean — HOUPERT Bertrand – GAROFALO Alexandro -
ABSENTS EXCUSES : MANGIN Isabelle - DEISS Gabriel -
ZIMMERMANN Bernard -. Florence FEIERABEND - HAUDRY Philippe
PROCURATION : HAUDRY Philippe donne procuration à ERNST Antoine
et Florence FEIERABEND donne procuration à DUMONS Christophe

Secrétaire de séance : Christophe DUMONS

DCM 35/2025

Objet : Renouvellement du crédit relais
Classification : 7.1 décisions budgétaires

Le maire expose à l'assemblée que l'échéance pour le remboursement du prêt relais souscrit le 9/11/2023, d'un montant de 200000€ arrive à terme le 31 octobre 2025. (Prêt 10278 05350 00020604201)

Toutefois, et compte tenu que le versement des subventions liées aux travaux pour lesquels la commune a réalisé ce prêt relais n'est pas encore effectué, du fait que les travaux s'achèveront pour la fin novembre 2025, la trésorerie actuelle de la commune ne permet donc pas de rembourser le capital de 200000€ au 31/10/2025.

Commenté [ae1]:

Aussi, le maire propose aux conseillers de solliciter le Crédit Mutuel une prorogation de six mois de ce prêt relais qui permettra d'assurer la continuité des services publics ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

1. D'autoriser le Maire à procéder au renouvellement du crédit relais d'un montant de 200 000 € pour une durée de 6 mois, soit jusqu'au 30 avril 2026.
2. De donner mandat au Maire pour négocier les conditions du renouvellement de ce crédit avec l'établissement bancaire du Crédit Mutuel.
3. De notifier cette délibération à tous les services concernés.

Le Conseil Municipal, par un vote à main levée, approuve cette délibération.
Adopte à l'unanimité des membres présents.

*Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Ont signé au registre les membres présents.*

*Le Maire
Antoine ERNST*

Le Maire certifie le caractère exécutoire de cette délibération et informe qu'elle peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Strasbourg dans le délai de 2 mois à compter de sa publication.